



Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

« Bien attaché » en Montérégie : Une autre rentrée sous le signe de la sensibilisation

Longueuil, 8 septembre 2017 - La rentrée de septembre est bel et bien commencée! Chaque jour, ils sont des milliers d'enfants à se rendre au CPE, à la garderie, à l'école. Quelques-uns marcheront ou prendront leur vélo, mais plusieurs d'entre eux arriveront en voiture. **Seront-ils tous bien attachés? Utiliseront-ils tous le bon banc, le bon siège?** Ce sont des questions que soulèvent chaque année un grand nombre d'intervenants de la Montérégie.

Toute personne préoccupée par la sécurité des enfants sera heureuse de savoir que pour une 6^e année consécutive, la campagne de sensibilisation **Bien Attaché** sera déployée dans la plupart des secteurs de la Montérégie.

Le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCPEM) est fier de constater que cette Campagne verra cette année encore à promouvoir la sécurité des enfants lors des déplacements en automobile. « La période de la rentrée est très stressante pour les parents, commente Brigitte Lépine, responsable des communications au RCPEM et partenaire de cette Campagne de sensibilisation régionale depuis sa création en 2012. Quelquefois, dans le tourbillon de la vie quotidienne, on oublie de vérifier si le banc d'auto ou le siège d'appoint est toujours ajusté à la taille de nos enfants. Tous les parents peuvent en témoigner, les enfants grandissent pendant l'été! Il ne faut donc pas faire tomber la vigilance et on encourage les parents à profiter de cette opportunité pour vérifier si le banc ou le siège est toujours adéquat ! »

Ainsi, pendant la période de la rentrée et de façon plus intensive pendant la période **du 11 septembre au 11 octobre 2017**, des dizaines de cliniques de vérifications de bancs et sièges pour enfants seront tenues dans plusieurs services de garde et CPE, de même que dans quelques écoles primaires de la Montérégie.

Rappelons que cette campagne a pour but de sensibiliser les familles à utiliser de façon adéquate le banc d'auto et le siège d'appoint pour enfant, et ce, jusqu'à ce que celui-ci n'en ait plus besoin, soit **jusqu'à environ 7 ans**. Les parents et grands-parents de la Montérégie sont donc invités à profiter de l'occasion pour faire vérifier gratuitement leurs installations; **il est de la responsabilité du conducteur du véhicule de s'assurer que ses passagers de moins de 16 ans portent la ceinture de sécurité. Dans le cas contraire, il s'expose à une amende de 80\$, plus les frais et à trois points d'inaptitude.**

Poursuivre la sensibilisation, est-ce vraiment nécessaire?

S'informer sur la bonne utilisation adéquate des bancs et des sièges d'auto et utiliser les outils qui sont disponibles gratuitement permettent de réduire le nombre de blessures ou de décès d'enfants, lorsqu'ils sont victimes d'accidents de la route. Rappelons qu'au Québec en 2015, 1 095 enfants de moins de 10 ans ont été victimes d'accidents de la route alors qu'ils prenaient place dans un véhicule. De ce nombre, 6 sont décédés, 18 ont été blessés gravement et 1 071 ont subi des blessures légères.

Quelques statistiques de la campagne 2016

À l'automne 2016, lors de la 5^e édition de la Campagne Bien Attaché, les données de 2 542 vérifications tenues en Montérégie ont été rapportées. De ces vérifications :

- 49,7% des sièges pour bébé étaient utilisés correctement
- 39,7% des sièges pour enfant étaient utilisés correctement
- 81% des sièges d'appoint étaient utilisés correctement
- 50,8% des enfants utilisant la ceinture de sécurité seule étaient attachés correctement
- 19 sièges étaient utilisés malgré qu'ils aient dépassé leur date d'expiration

Une des constatations principales que font les vérificateurs est que le siège d'appoint est retiré du véhicule familial beaucoup trop tôt. Celui-ci est primordial pour assurer la sécurité de l'enfant lors du transport en voiture. La ceinture de sécurité à elle seule ne suffit pas à protéger l'enfant en cas d'impact, surtout si elle n'est pas installée convenablement. Le siège d'appoint doit être utilisé jusqu'à ce que l'enfant remplisse les 4 conditions suivantes :

- 1) Le dos est appuyé au dossier.
- 2) Les genoux sont pliés au bout du siège.
- 3) La ceinture passe au milieu de l'épaule, soit sur la clavicule.
- 4) La ceinture repose sur les hanches.

Puisque chaque jour, de nouveaux parents, de jeunes parents et des grands-parents prennent la route avec un poupon ou un enfant, il est important que des cliniques de vérification puissent se tenir régulièrement dans les milieux. C'est pourquoi de nombreux intervenants continuent à s'impliquer dans cette Campagne, qu'ils proviennent du district Montérégie de la Sûreté du Québec, des services policiers municipaux et intermunicipaux, des Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), du CAA ou de la SAAQ.

Pour plus d'informations sur la campagne, consultez le site www.BienAttaché.com.

SOURCE :

INFORMATIONS :

Regroupement des CPE de la Montérégie

Brigitte Lépine, RCPEM

Nathalie Langevin, service de police de Châteauguay

Sandra Morin, Sûreté du Québec

450-672-8826, poste 230

450-698-3207

450-370-4350, poste 265